



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 9 AVRIL 2026 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :

en exercice : 58

présents : 55

absents représentés : 3

absents excusés :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 1 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Pierre FROUSTEY.

Présents :

M. Pierre FROUSTEY, Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Claude DAULOUEDE, M. Pierre LAFFITTE, M. Louis GALDOS, M. Jean-François MONET, M. Sylvie DE ARTECHE, M. Philippe SARDELUC, M. Pierre PECASTAINGS, M. Francis BETBEDER, Mme Maïté LIBIER, M. Dominique DUHIEU, M. Bertrand DESCLAUX, M. Éric LARROQUETTE, M. Mathieu DIRIBERRY, M. Alexandre LAPEGUE, M. Alain SOUMAT, M. Jérôme PETITJEAN, M. Régis GELEZ, Mme Emmanuelle BRESSOUD, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU, Mme Nathalie DARDY, M. Régis DUBUS, Mme Séverine DUCAMP, Mme Florence DUPOND, Mme Elisabeth MARTINE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Damien NICOLAS, M. Olivier PEANNE, Mme Kelly PERON, M. Mickael WALLYN, M. OLIVIER BEGUÉ, Mme LAURE BIAIS, Mme Evelyne BOUCLEY, M. Étienne CARRERE, M. Pascale CASTAGNET, Mme Stéphanie CHESSOUX, M. Antoine COELHO, Mme Christelle DUBOS, M. Thierry DUCRET-DESBIEY, Mme Jennifer EL MANNAI, Mme Christelle FERRANDIS, Mme Céline FOURNIER, Mme Jean-Franck GELIBERT, M. Christian GERMAIN, Mme Laetitia GIBARU, M. Dominique GRAIRE, Mme Cindy HERVE, Mme Anne KWARAZFELIA, Mme Ludivine LABEYRIE, M. Christian LAJUS, M. David LALANNE, Mme Wendy LAMOTTE, Mme Marie-Christine LANZUTTI, M. Frédéric LARRIEU, M. David LYS, M. Philippe MAGIEU, Mme ANNE MATTER, Mme Sarah PITOT, Mme Sandrine QUIGNARD, M. Philippe SAINT-MARTIN, Mme Lisa SARRADE, Mme Julia SASSI-CZERNIEJEWSKI.

Absents représentés :

M. Quentin BENCHETRIT donne procuration à Mme ANNE MATTER, M. Cédric LARRIEU donne procuration à M. OLIVIER BEGUÉ, Mme Mélyssa LELONG donne procuration à M. David LYS.

Secrétaire de séance : M. David LYS.



OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Installation du Conseil communautaire issu du renouvellement général des 15 et 22 mars 2026, par Monsieur Pierre Froustey, Président sortant
Rapporteur : Monsieur Pierre Froustey, Président sortant

Le président sortant de la Communauté de communes MACS, ayant régulièrement convoqué les nouveaux conseillers communautaires à la première séance d'installation du conseil communautaire, ouvre la séance, fait l'appel de tous les conseillers et les déclare installés dans leurs fonctions.

Le président sortant procède à l'appel alphabétique des 58 conseillers communautaires qui ont été élus directement dans le cadre du premier puis du second tour des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, (communes de plus de 1 000 habitants) ou désignés dans l'ordre du tableau (commune de moins de 1 000 habitants) :

<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>
BÉGUÉ	Olivier
BENCHETRIT	Quentin
BETBEDER	Francis
BOUCLEY	Evelyne
BRESSOUD	Emmanuelle
CARRERE	Étienne
CASTAING-TONNEAU	Valérie
CHARPENEL	Frédérique
CHESSOUX	Stéphanie
COELHO	Antoine
DAULOUEDE	Jean-Claude
DARDY	Nathalie
DE ARTECHE	Sylvie
DESCLAUX	Bertrand
DIRIBERRY	Mathieu
DUBOS	Christelle
DUBUS	Régis
DUCAMP	Séverine
DUCRET-DESBIEY	Thierry
DUHIEU	Dominique
FERRANDIS	Christelle
FOURNIER	Céline
FROUSTEY	Pierre
GALDOS	Louis



GELEZ	Régis
GELIBERT	Jean-Franck
GIBARU	Laetitia Marie-Louise
GRAIRE	Dominique
HERVE	Cindy
LABEYRIE	Ludivine
LAFFITTE	Pierre
LAJUS	Christian
LALANNE	David
LANZUTTI	Marie-Christine
LAPEGUE	Alexandre
LARRIEU	Cédric
LARRIEU	Frédéric
LARROQUETTE	Éric
LELONG	Mélyssa
LYS	David
MAGIEU	Philippe
MARTINE	Élisabeth
MATTER	Anne
MONET	Jean-François
MORA-DAUGAREIL	Stéphanie
NICOLAS	Damien
PEANNE	Olivier
PECASTAINGS	Pierre
PERON	Kelly
PETITJEAN	Jérôme
PITOT	Sarah
QUIGNARD	Sandrine
SAINT-MARTIN	Philippe
SARDELUC	Philippe
SARRADE	Lisa
SASSI-CZERNIEJEWSKI	Julia
SOUMAT	Alain



WALLYN

Mickaël

Après avoir constaté que l'assemblée était au complet, le président sortant déclare Mesdames et Messieurs les conseillers de la Communauté de communes MACS installés dans leurs fonctions.

Comme le veut la tradition, il propose, pour assurer le secrétariat de cette première séance, la candidature du benjamin de l'assemblée : Monsieur David LYS.

Après avoir effectué ces formalités, il déclare, en qualité de président sortant, ouverte la séance d'installation du conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud.

Par la suite, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales, le président sortant cède la présidence au doyen d'âge de l'assemblée, soit à Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE ; en vue de l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2026 et de l'élection du président.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-9 ;

VU l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2025/n°576 du 22 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaire au sein de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

VU les résultats proclamés du 1er tour de scrutin des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 ;

VU les résultats proclamés du 2ème tour de scrutin des élections municipales et communautaires du 22 mars 2026 pour les communes de Capbreton, Soorts-Hossegor et Moliets-et-Maâ ;

VU l'ordre du tableau du conseil municipal établi dans la commune d'Orx, commune de moins de 1 000 habitants ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE DE :

- prendre acte de l'installation de Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, dont la liste figure au tableau ci-dessus établi conformément aux dispositions législatives précitées,
- prendre acte de la désignation de Monsieur David LYS pour assurer le secrétariat de cette séance d'installation du conseil communautaire,
- prendre acte de la présidence de Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE, doyen d'âge de l'assemblée, pour l'élection du président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 9 avril 2026



**Le président,
Pierre Froustey**